



## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

www.assemblee-afe.fr

Zurich, le 10 mai 2011

### Instauration d'une taxe foncière pour les étrangers

Monsieur le Ministre,

*Claudine SCHMID*

Un projet d'instauration d'une taxe foncière sur les résidences secondaires des étrangers, d'une assiette égale à 20% de la valeur cadastrale, est à l'étude.

*Rapporteur général de  
la Commission de  
l'Union européenne*

*Conseiller pour  
la Suisse et le  
Liechtenstein*

Pour le cas où cette taxe s'appliquerait aussi aux Français non-résidents, j'attire votre attention sur le fait que pour un Français établi hors de France, y conserver une résidence est une quasi-obligation pour être en mesure, sans aide de l'État, d'assurer un retour dans l'urgence, de permettre à ses enfants d'y poursuivre leurs études supérieures, ou de se réinstaller à la fin d'une activité professionnelle. Cela rend cette habitation équivalente à une résidence principale.

*Vice-présidente de  
l'Union des  
Français de l'Étranger*

Cette équivalence a été reconnue en 2004, sur la volonté de M. le Ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie Nicolas SARKOZY, par le code général des impôts. Son article 150U définit les conditions à remplir pour l'exonération de la plus-value lors de la vente d'une résidence secondaire, l'assimilant ainsi pour les Français de l'étranger à une résidence principale.

Par ailleurs, définir les personnes établies hors de France pour raisons professionnelles sera source d'inégalité devant la loi. Une grande majorité de nos compatriotes concernés sont en activité, sous contrat local ou en tant qu'indépendants, ou sans activité du fait de l'expatriation professionnelle du conjoint.

Afin de ne pas pénaliser nos compatriotes, porteurs des valeurs de la France et travaillant pour elle sous maintes formes, l'assimilation de leur résidence secondaire à une résidence principale devrait faire partie intégrante de la réflexion menée.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir lever le doute sur l'application de cette taxation qui ne se justifierait pas pour nos compatriotes. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Monsieur le Ministre François BAROIN  
Ministre du Budget, des Comptes publics,  
de la Fonction publique et de la Réforme de l'État  
Paris

Copie : M. le Ministre d'État Alain Juppé, Président de l'Assemblée des Français de l'Étranger  
M. le Ministre chargé de la coopération Henri de Raincourt  
M. Gérard Pélisson, président de l'Union des Français de l'Étranger

Feldblumenstrasse 10  
CH - 8048 Zurich

c.schmid@assemblee-afe.fr

Tél. : + 41 44 480 24 63  
Fax : + 41 44 480 24 69